

# RÉUNION PUBLIQUE

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE- GRUISSAN

*Jeudi 17 novembre 2022*



# CONTEXTE

- Entre 2001 et 2020 (France et les DOM) :
  - ➔ Plus de **1950 évènements** (inondations, feux, avalanches, foudre, grêle, tornades, mouvements de terrain...)
  - ➔ **plus de 10 000 victimes**
  - 49 milliards euros de dommages**



- Aude : 13 octobre 1986
- Aude : 19 octobre 1994
- Aude : novembre 1999 – 35 morts et 0,9 milliard €
- Gard : septembre 2002 – 23 morts et 1,2 milliards €
- Gard : septembre et décembre 2003
- Gard : septembre 2005
- Var : juin 2010 - 25 morts
- Alpes Maritimes : 2015 – 20 morts et 0,6 milliard €
- **Aude 2018 : 15 morts et 0,3 milliard €**
- Alpes Maritimes : 2020 – 18 morts et 0,3 milliard €

➔ **17 millions** de français sont exposés à des débordements de cours d'eau, soit **¼ habitant**

# CONSTAT ET PROBLÉMATIQUE

- Une nécessité : améliorer la protection et l'information des populations
- Une réalité : la protection physique des personnes est nécessaire mais forcément limitée (coût, durabilité...)
- Un moyen : améliorer l'organisation et employer la prévention pour la sauvegarde des habitants et de leurs biens

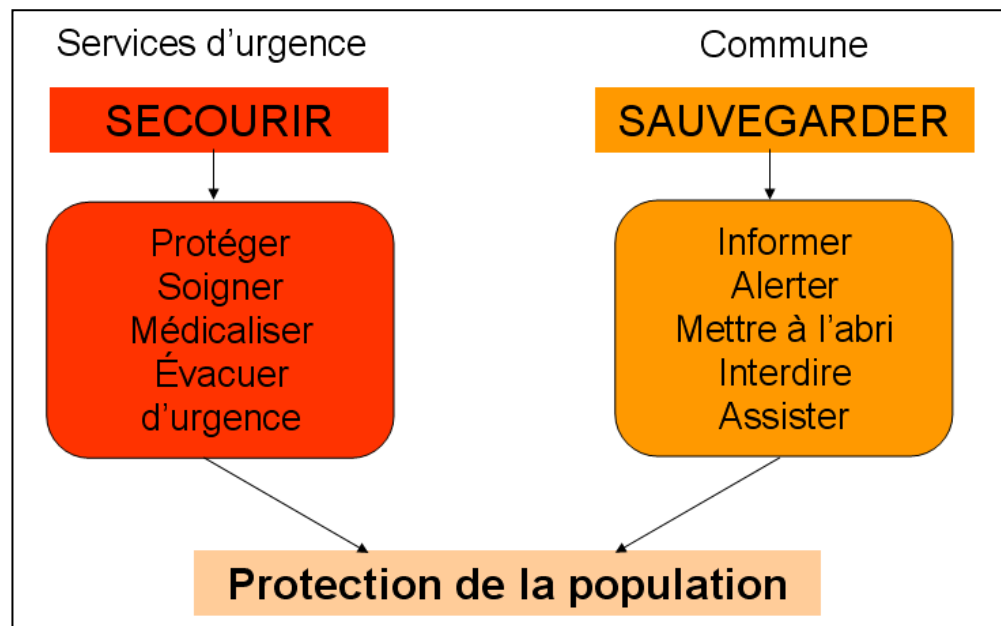


# UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Différentes échelles d'intervention fonction de l'importance et de la gravité de l'évènement :

- Niveau communal → activation du P.C.S.
- Niveau départemental/régional → activation du dispositif ORSEC
- Niveau national → activation de plans nationaux

Un partage des missions pour assurer la protection de la population.





# ROLE ET RESPONSABILITE DU MAIRE



- *Rôle* : Directeur des Opérations de Secours : apporter la réponse communale nécessaire à la gestion d'un évènement

(90 % des interventions des services de secours (les plus courantes) ont pour Directeur des Opérations de Secours le Maire)

- *Responsabilités* fixées par le CGCT (code général des collectivités territoriales) :
  - Etre capable d'évaluer le risque
  - Diffuser l'alerte à la population
  - Mettre en sécurité les personnes exposées et recenser leurs besoins (hébergement, repas, médicalisation...)
  - Assurer la remontée d'informations aux échelons supérieurs

# LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



- OBJECTIF : Apporter une **réponse communale opérationnelle** à la gestion d'une situation à risque sur le territoire
- Définir et organiser **à l'avance** l'ensemble des mesures nécessaires à l'alerte et à la sauvegarde des habitants et de leurs biens : ***actions de sauvegarde***
- Organiser **à l'avance** les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de cet objectif : ***CCM et l'annuaire***
- Document de **prévention**, dépourvu de portée réglementaire (au sens du PPRI)  
= un guide pour intervenir

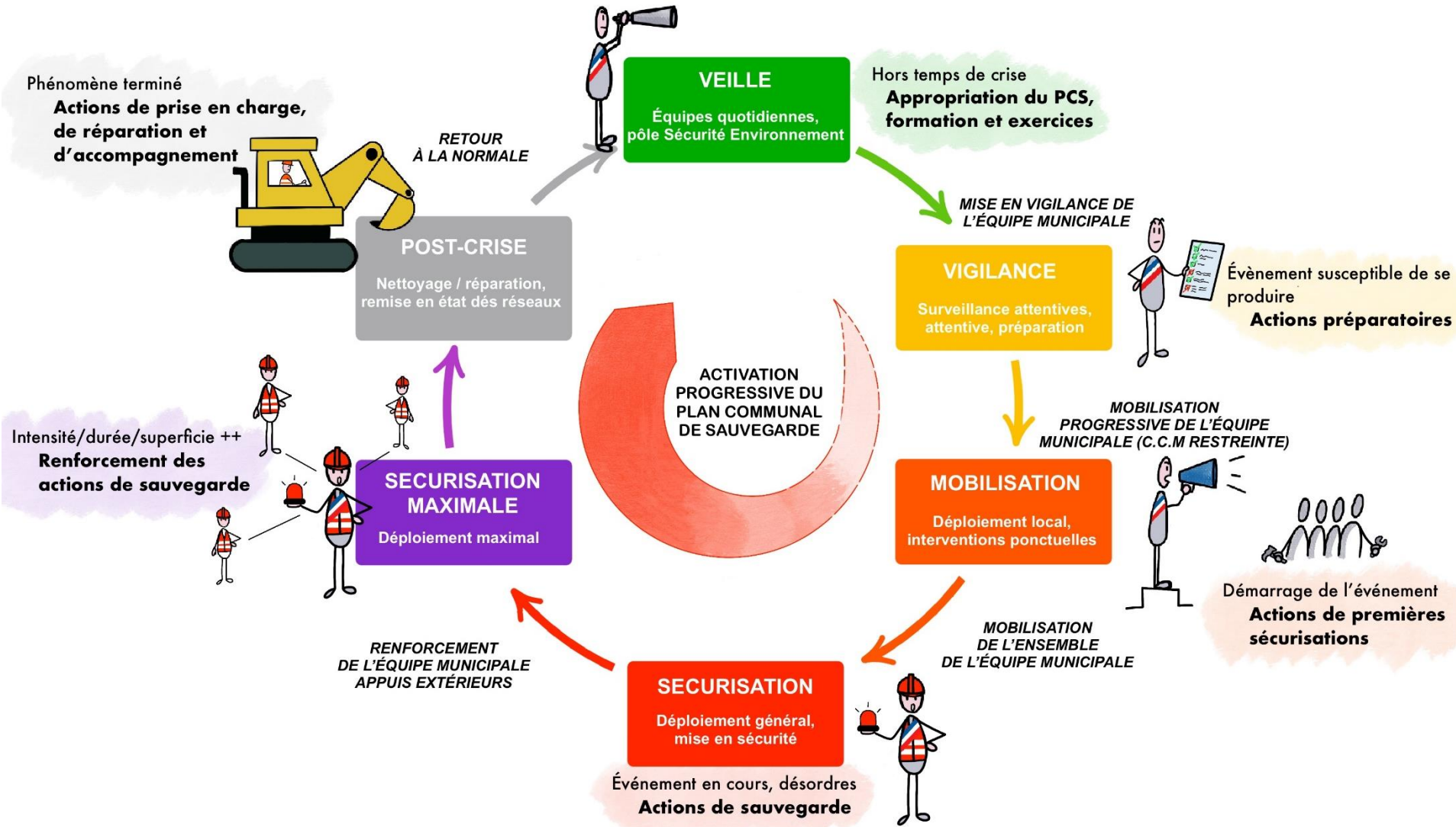
-Pour la commune de Gruissan le principal PC communal de crise se situera à la mairie + 3 PC sites si la situation l'exige :

- Un au palais des congrès
- Un au quartier des Ayguades
- Un au quartier des Chalets



# UNE MOBILISATION PROGRESSIVE ET GRADUÉE

➤ Définissent les temps de la crise et les déclinent en actions opérationnelles



## ▪ POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE ET SINISTRÉS DE LA ROUTE :

Le palais des congrès centre d'accueil principal

Capacité : env. 1500 pers

La halle des sports centre d'accueil secondaire

Capacité : env. 200 pers



# L'INVENTAIRE DES RISQUES SUR GRUISSAN TRAITES DANS LE PCS



- Inondation
- Submersion marine



# PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION



## ➤ Prise en compte de **toutes les inondations** :

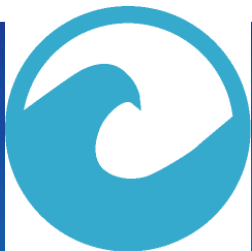
Les crues de l'Aude (notamment si ces dernières sont combinées avec un coup de mer), les divers recs descendant de la Clape, le débordement des étangs et les ruissellements

## ➤ Recensement des **enjeux** (habitations, routes..)avec les actions de sauvegarde adaptées :

- informer
- évacuer
- sécuriser
- fermer les routes ...



Inondation quartier des Chalets à Gruissan 23 octobre 2019 – Source Eric CABANIS/AFP



# PRISE EN COMPTE DU RISQUE SUBMERSION MARINE



## ➤ Prise en compte de l'action mécanique des vagues :

Au niveau des secteurs sensibles tels que les quartiers des Ayguades ou encore des Chalets

➤ Evènements historiques : Novembre 1982, Décembre 1997, Mars 2013, Novembre 2021...

➤ Recensement des **enjeux** (habitations, routes..) avec les actions de sauvegarde adaptées :

- informer
- évacuer
- sécuriser
- fermer les routes ...



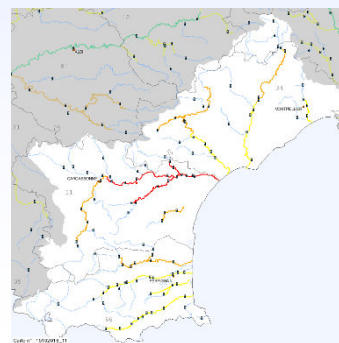
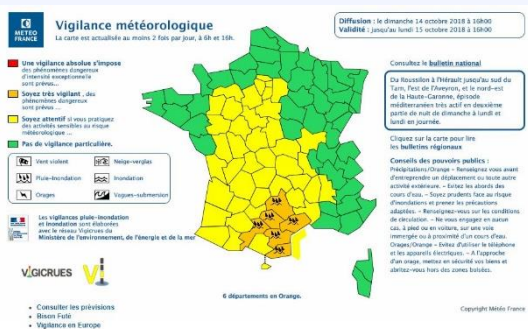
Submersion marine route des Chalets à Gruissan le 29 novembre 2014 – Source Midi Libre



# Quelques consignes de sécurité à mettre en œuvre en cas d'inondations et/ou de submersion marine

## AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Sortir son véhicule de la zone inondable
- Rentrer les objets pouvant être emportés par la crue ou le passage de l'eau





# Quelques consignes de sécurité à mettre en œuvre en cas d'inondations et/ou de submersion marine

## PENDANT



- **Fermez** portes, fenêtres, aérations, etc..
- **Coupez** les alimentations en gaz et en électricité
- **Respectez** les consignes de la mairie et **écoutez** votre poste radio à piles (réseaux Radio France : France Inter, France Bleu,...) Attention aux informations non vérifiées !
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont mis en sécurité par leurs enseignants / la mairie
- **Ne téléphonez qu'en cas d'extrême** urgence afin de libérer les lignes pour les secours





- **Ne vous engagez pas** sur une route inondée ou sur un gué dès qu'il est recouvert d'eau
- **Respectez la signalisation routière**
- **N'utilisez pas votre véhicule**

# Quelques consignes de sécurité à mettre en œuvre en cas d'inondations et/ou de submersion marine

## APRÈS

- **Attendre** la fin de l'alerte
- **Ventiler** les bâtiments
- **Ne rétablir l'électricité** qu'après un contrôle complet des circuits électriques
- **Chauffer** dès que possible

**PRISE EN COMPTE DES DIVERS ERP SENSIBLES**

---





# SECURISER LES SITES SENSIBLES : ECOLE ELEMENTAIRE, MATERNELLE ET PERISCOLAIRE



## POURQUOI ?



**PROTEGER et SAUVEGARDER** les occupants des sites sensibles



**DEFINIR** une stratégie opérationnelle de mise en sûreté et/ou d'évacuation



## QUI ?



D.O.S.

Maire ou Préfet



Directeur/Directrice de l'école



## QUAND ?

**REALISER** les retours d'expérience pour les sites sensibles

**TENIR informés** les autorités de la situation et des besoins éventuels

### POST-CRISE

**VERIFIER** que les occupants soient bien en sécurité aux étages

**ETRE** en relation permanente avec les directrices

### SECURISATION MAXIMALE

**METTRE EN SECURITE / EVACUER** l'ensemble des élèves et du personnel des écoles en sécurité à l'étage de l'école élémentaire

**ARMER** le centre d'accueil (Palais des congrès et/ou halle des sports)

### SECURISATION

**COMMENCER** à préparer la mise en sûreté sur place ou l'évacuation

**MOBILISER** le personnel communal  
**TENIR INFORMES** les directrices écoles et périscolaire

### MOBILISATION

**DEFINIR** la stratégie opérationnelle (moyens humains et matériels)

**SUIVRE** l'évolution de l'évènement

**ETRE EN CONTACT** avec le responsable du site

### VIGILANCE

**IDENTIFIER** tous les sites sensibles

**S'ASSURER** de la cohérence entre PCS et documents cadres (PPMS, POMSE, Plan ORSEC, classification SEVESO ...)

### VEILLE

1,40m\*

1,10m\*

0,80m\*

## Les directives cadres et protocoles existants

- Le Plan ORSEC
- POMSE et PPMS
- Classification SEVESO

## Groupe scolaire et périscolaire GRUISSAN

Ecole maternelle : 78 élèves  
9 enseignants/ATSEM

Périscolaire : 42 enfants

Ecole maternelle : 211 élèves  
12 enseignants



**MISE EN SECURITE** sur place au 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire pour les primaires et maternelles et au niveau du hall pour le périscolaire



\* A moduler en fonction du contexte et de la montée des eaux des étangs (échelle d'observation du Vieux Port)



# SECURISER LES SITES SENSIBLES : CRECHE MUNICIPALE



## POURQUOI ?



**PROTEGER et SAUVEGARDER** les occupants des sites sensibles



**DEFINIR** une stratégie opérationnelle de mise en sûreté et/ou d'évacuation



### Les directives cadres et protocoles existants

- Le Plan ORSEC
- POMSE et PPMS
- Classification SEVESO

## QUI ?

**D.O.S.** Maire ou Préfet

Directeur/Directrice de l'école

## QUAND ?

**REALISER** les retours d'expérience pour les sites sensibles

**TENIR informés les autorités** de la situation et des besoins éventuels

### POST-CRISE

**VERIFIER** que les occupants soient bien en sécurité aux étages

**ETRE** en relation permanente avec les directrices

### SECURISATION MAXIMALE \*

**METTRE EN SECURITE / EVACUER** l'ensemble des élèves et du personnel des écoles en sécurité à l'étage de l'école élémentaire

**ARMER** le centre d'accueil (Palais des congrès et/ou halle des sports)

### SECURISATION \*

**COMMENCER** à préparer la mise en sûreté sur place ou l'évacuation

**MOBILISER** le personnel communal  
**TENIR INFORMES** les directrices écoles et périscolaire

### MOBILISATION \*

**DEFINIR** la stratégie opérationnelle (moyens humains et matériels)

**SUIVRE** l'évolution de l'évènement

**ETRE EN CONTACT** avec le responsable du site

### VIGILANCE

**IDENTIFIER** tous les sites sensibles

**S'ASSURER** de la cohérence entre PCS et documents cadres (PPMS, POMSE, Plan ORSEC, classification SEVESO ...)

### VEILLE

## Crèche municipale de GRUISSAN

Effectif : 40 enfants Année  
46 enfants d'Avril à fin Août  
15/16 adultes



**MISE EN SECURITE** sur place. La crèche communale est surélevée par rapport au terrain naturel et non situé en zone inondable

\* A moduler en fonction du contexte et des risques de ruissellement (si fortes pluies sur la commune)





# SECURISER LES SITES SENSIBLES : EHPAD La Bonança



## POURQUOI ?



**PROTEGER et SAUVEGARDER** les occupants des sites sensibles



**DEFINIR** une stratégie opérationnelle de mise en sureté et/ou d'évacuation



## Les directives cadres et protocoles existants

- Le Plan ORSEC
- POMSE et PPMS
- Classification SEVESO

## QUI ?

Maire ou Préfet

D.O.S.



Responsable de site



## QUAND ?

**REALISER** les retours d'expérience pour les sites sensibles

**TENIR informés les autorités** de la situation et des besoins éventuels

### POST-CRISE

**VERIFIER** que les occupants soient bien évacués

**ETRE en relation permanente** avec le responsable de site

### SECURISATION MAXIMALE \*

**METTRE EN SECURITE** ou **EVACUER** les occupants du site

**ARMER** le centre d'accueil

### SECURISATION \*

**COMMENCER** à préparer la mise en sureté sur place ou l'évacuation

**MOBILISER** le personnel communal

**TENIR INFORMES** les responsables de site

### MOBILISATION \*

**DEFINIR** la stratégie opérationnelle (moyens humains et matériels)

**SUIVRE** l'évolution de l'évènement

**ETRE EN CONTACT** avec le responsable du site

### VIGILANCE

**IDENTIFIER** tous les sites sensibles

**S'ASSURER** de la cohérence entre PCS et documents cadres (PPMS, POMSE, Plan ORSEC, classification SEVESO ...)

### VEILLE

## EHPAD La Bonança



**MISE EN SECURITE** sur place au 1<sup>er</sup> étage de l'EHPAD

\* A moduler en fonction du contexte et des risques de ruissellement (si fortes pluies sur la commune)



# SECURISER LES SITES SENSIBLES : CAMPINGS

Camping



## POURQUOI ?



**PROTEGER et SAUVEGARDER** les occupants des sites sensibles



**DEFINIR** une stratégie opérationnelle de mise en sûreté et/ou d'évacuation



## QUI ?



D.O.S.

Maire ou Préfet



Responsable de site



## QUAND ?

**REALISER** les retours d'expérience pour les sites sensibles

**TENIR informés les autorités** de la situation et des besoins éventuels

### POST-CRISE

**VERIFIER** que l'ensemble des occupants est bien évacués l'ensemble du camping

**ETRE en relation permanente** avec le responsable de l'établissement

### SECURISATION MAXIMALE

**METTRE EN SECURITE** les campeurs et le personnel en les regroupant vers un point refuge du camping et/ou en évacuant vers le centre d'hébergement communal

**METTRE EN SECURITE** le matériel sensible

### SECURISATION

**COMMENCER** à préparer la mise en sûreté sur place et/ou l'évacuation (personnel et campeurs)

**MOBILISER** le personnel communal

**TENIR INFORMES** le responsable du site

### MOBILISATION

**DEFINIR** la stratégie opérationnelle (moyens humains et matériels)

**SUIVRE** l'évolution de l'évènement

**ETRE EN CONTACT** avec le responsable du site

### VIGILANCE

**IDENTIFIER** tous les sites sensibles

**S'ASSURER** de la cohérence entre PCS et Le cahier de prescription du camping

VEILLE

## Les directives cadres et protocoles existants



- Le Plan ORSEC
- POMSE et PPMS
- Classification SEVESO

## CAMPINGS NON SITUÉS EN ZONE INONDABLE ET/OU EN ZONE EXPOSÉE AUX SUBMERSIONS MARINES



## CAMPINGS SITUÉS EN ZONE INONDABLE ET/OU EN ZONE EXPOSÉE AUX SUBMERSIONS MARINES



Centre d'accueil :  
**Palais des congrès et/ou Halles des sports**



**MISE EN SECURITE** sur place (espace refuge) en cas d'une montée des eaux ou d'un phénomène de submersion marine

**EVACUATION préventive** du site (si pas d'étage refuge opérationnel)

*\* A moduler en fonction du contexte si montée des eaux des étangs et ou phénomène de submersion marine*



Projet financé par le Fonds Européen de Développement Régional



# ÉTAPE 2 : DÉFINITION DE LA STRATÉGIE COMMUNALE

OBJECTIF : préciser l'organisation et les procédures / actions à mettre en œuvre

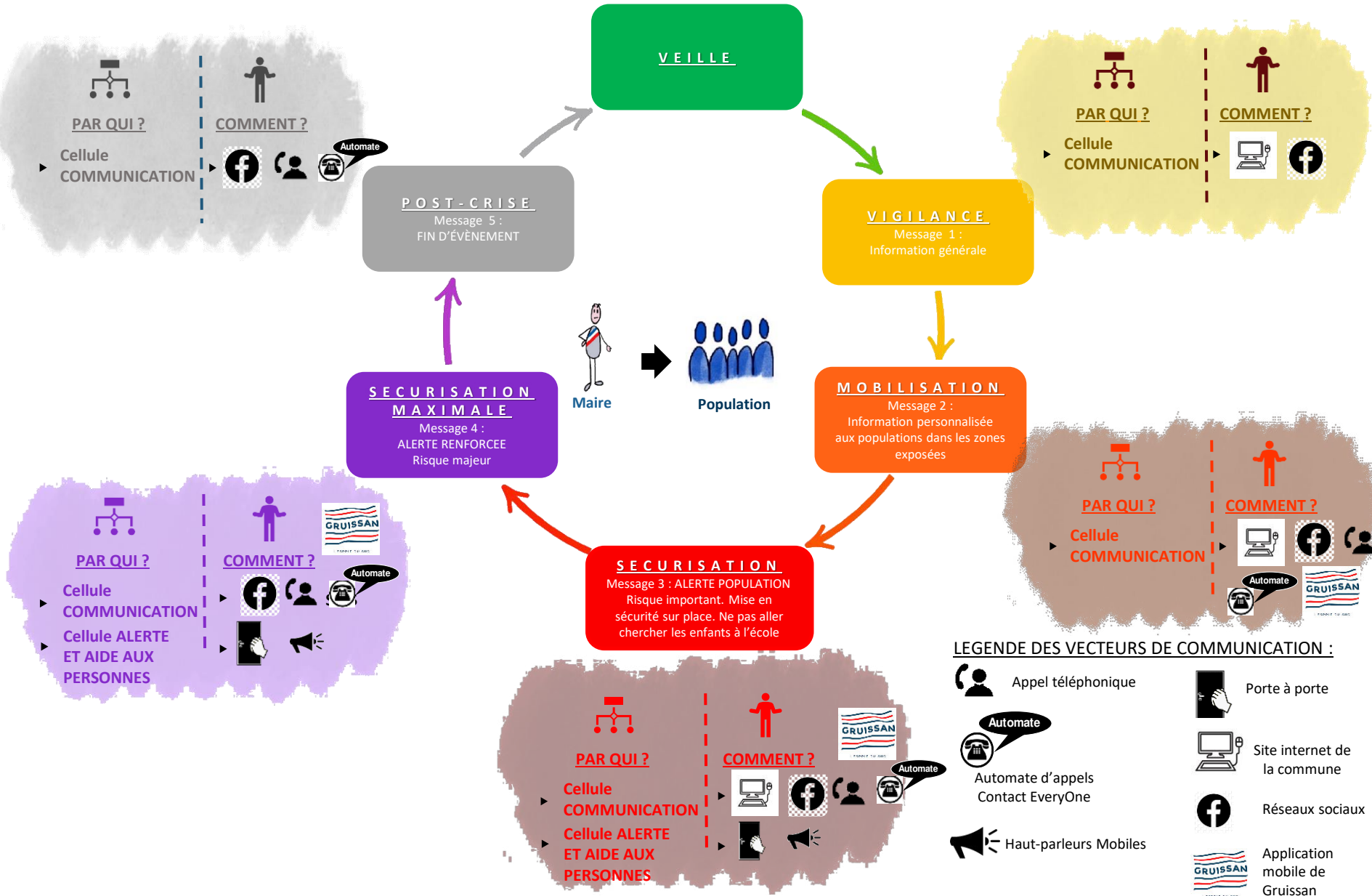
- Annuaire de crise : recensement des moyens humains et matériels de la commune,
- Cellule de crise communale : définir à l'avance les équipes et leurs missions,



- Précision sur les procédures d'alerte, d'évacuation, de gestion de crise et d'échanges avec l'ensemble des autres acteurs (Préfecture, CD11, Pompiers, Gendarmerie, ...),
- Missions à réaliser après la fin de l'évènement hydro-météorologique : post-crue et retour à la normale,
- Maintien opérationnel du document de gestion de crise dans le temps (mise à jour, formation et exercices)

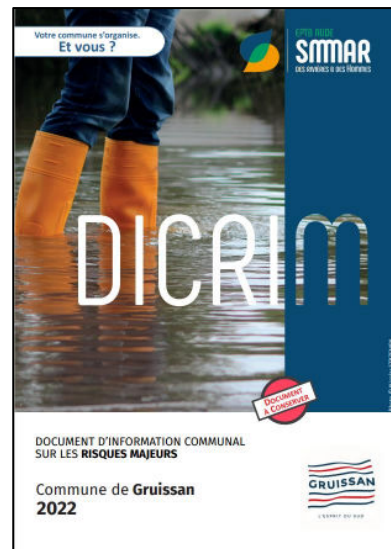


# STRATEGIE COMMUNALE D'INFORMATION ET D'ALERTE AUX POPULATIONS



# PLUS D'INFORMATIONS ?

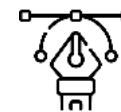
- Vulnérabilité globale de la commune  
> DICRIM



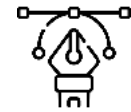
- Vulnérabilité du foyer de chaque citoyen  
> PCS citoyen



Des QR codes pour accéder aux consignes de sécurité depuis vos téléphones



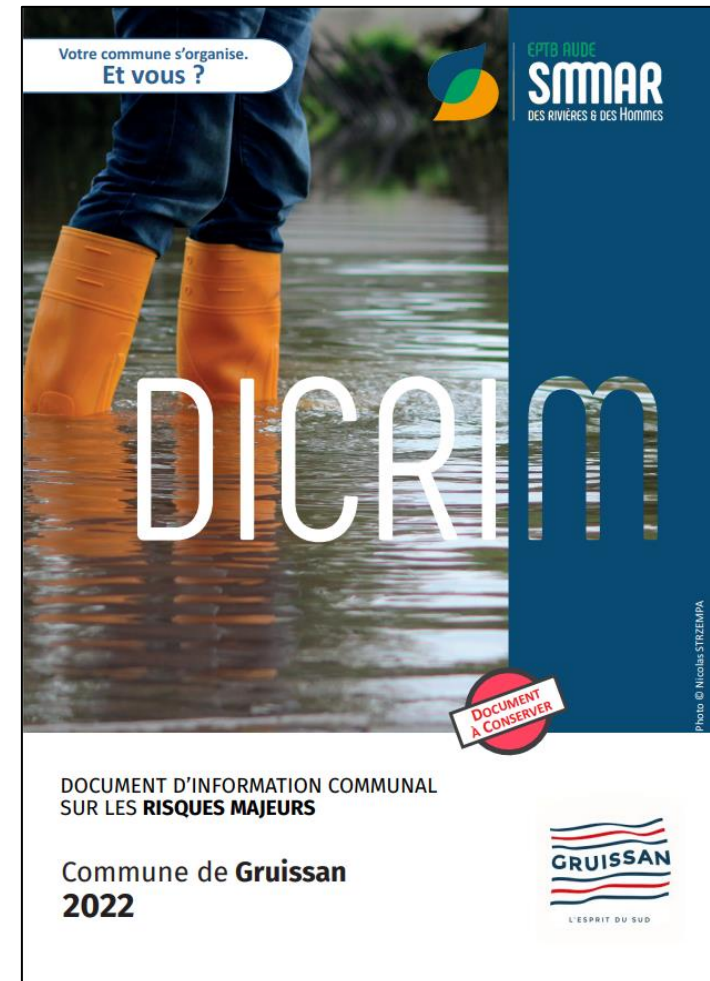
# DICRIM

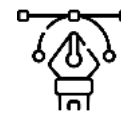


Réflexion sur les risques présents à l'échelle du territoire communal.

Structuré selon les obligations réglementaires suivantes :

- Editorial du Maire
- Définition des risques
- Cartographie globale
- Consignes générales de sécurité : Avant, Pendant, Après
- Mesures de protections communales (centre d'accueil ...)
- Numéros utiles (service de secours, Mairie ...)





## PCS CITOYEN

Réflexion sur sa propre vulnérabilité à l'échelle de son propre foyer sous forme de fascicule (format de poche)

Structurée selon une logique de temporalité :

**AVANT** : **S'informer/Evaluer** sa propre vulnérabilité, **se Préparer** (constituer son kit de sécurité)

**PENDANT** : **Se Préparer** de la montée des eaux, préparer son évacuation, ou sa mise en sécurité sur place

**APRES** : **Déclarer** son sinistre, **faire l'Inventaire** des dommages, **Favoriser** le retour à la normale





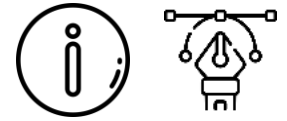
# LE NECESSAIRE EN CAS D'EVACUATION :



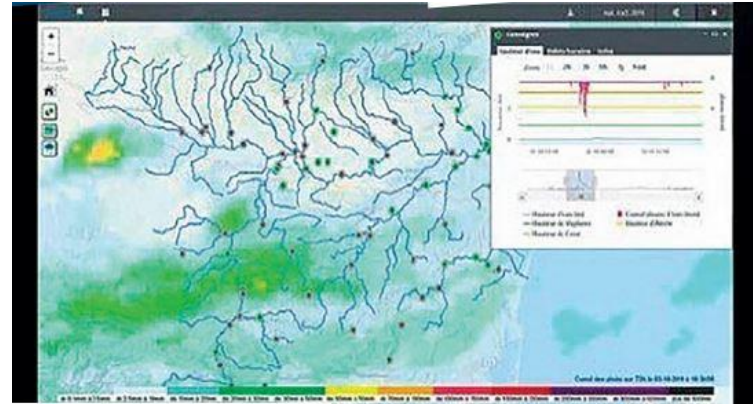
- **Les médicaments dont vous avez besoin**
- **Vos papiers (papiers identités...)**
- **Des vêtements de rechange**
- **Téléphone portable et chargeur**

**En cas de sinistre, prenez des photos des objets et zones inondées pour les dossiers d'assurance.**

# COMMENT ANTICIPER ET M'INFORMER?



Retrouver les risques en cours – Visualiser les précipitations en DIRECT



**myPredict,**  
l'appli qui vous met en **sécurité**.



- Avertissements personnalisés 24h24 partout dans le monde
- Visualisation des précipitations
- Information sur les risques en cours
- Conseils préventifs pour adopter les bons réflexes
- Accessible à tous pour votre sécurité et vos proches

Disponible sur  App Store  Google Play

## ADOPTER LES BONS RÉFLEXES AVEC LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Télécharger mypredict



# CONCLUSION

La commune est dotée d'un **outil opérationnel** pour faire face aux risques survenant sur le territoire communal

**C'est une référence** en matière de gestion d'évènements nécessitant une intervention communale

Un guide pour :

- Informer et sauvegarder la population exposée
- Assurer l'accueil des personnes sinistrées
- Constituer une organisation communale qui sera déployée au moment de la crise (définir qui fait quoi)
- Développer l'information préventive de chacun pour sa propre mise en sécurité (Réunions publiques, plaquettes...)



**La bonne gestion de l'évènement est l'affaire de tous !**



# MERCI DE VOTRE ATTENTION, A VOTRE ÉCOUTE...



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

**predict**   
Risques sous haute surveillance